

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WIMEREUX**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU LUNDI 25 AOUT 2025**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Wimereux, légalement convoqué le 18 juillet 2025, s'est réuni le lundi 25 août 2025, en salle de réunions, à 16 H 30.

Sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Président,  
Madame Cécile DUSQUESNE, Vice-Présidente,  
Mesdames Nicole WAROT, Jeanne ETIENNE, Anne CROMBET,  
Messieurs Jean MENARD et Didier SERGENT.

**Etaient absentes excusées :**

Mesdames Sabine BERNARD, Renée KOROL, Anne PILLAIN et Chantal LAVIEVILLE.

**PRISE EN CHARGE FRAIS DE CANTINE**

Sur proposition de Monsieur le Président,

**Considérant** la situation précaire de sept familles wimereusiennes ;

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**, à l'unanimité,

- Une prise en charge à 100% pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2025-2026, soit 3.90 € (*trois euros et quatre-vingt-dix centimes*) le repas pour cinq enfants des écoles primaires.
- Une prise en charge à 50% pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2025-2026, soit 1.95 € (*un euro et quatre-vingtquinze centimes*) le repas pour un enfant des écoles primaires.
- Un rejet de prise en charge pour dépassement de barèmes pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2025-2026 pour deux enfants des écoles primaires.

**DIT QUE** les crédits seront prélevés au Budget de l'exercice en cours.

### **AIDE A L'ENERGIE**

Deux familles, ayant des difficultés financières, ont déposé un dossier de demande de prise en charge par le C.C.A.S.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration d'examiner la situation de ces familles.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les secours suivants :

- cent cinquante euros pour la première famille.
- cent trois euros et vingt-neuf centimes pour la deuxième famille

**DIT QUE** les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'exercice en cours et réglés directement au fournisseur d'énergie.

La séance est levée.

Le Président du CCAS de Wimereux,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**

**#signature#**